

Politique d'utilisation de la Maison des générations Ginette-Grenier

Préambule

La Maison des générations Ginette-Grenier est l'ancienne chapelle nommée *Saint-Joachim* et a été rénovée au printemps 2022 et rouverte en septembre de la même année. L'objectif premier était de rendre ce lieu accessible à la communauté. Ce bâtiment qui appartient maintenant à la municipalité est très attrayant pour les citoyens et organismes, de par son emplacement en plein cœur d'un quartier effervescent et de par sa grande accessibilité.

Le nom « Maison des générations Ginette-Grenier » fait appel à l'aspect multigénérationnel du lieu de rassemblement, en plus de rendre hommage à madame Ginette-Grenier, une pionnière de Carignan en matière de droits et de protection des personnes de tous les âges.

Ce lieu est un espace d'échanges continus pour les citoyennes et les citoyens de Carignan, ainsi qu'un lieu communautaire disponible pour tenir plusieurs activités.

La Ville identifie deux secteurs prioritaires pour la Maison des générations Ginette-Grenier, soit :

1. Secteur culturel;
2. Secteur communautaire.

Mission

La Maison des générations Ginette-Grenier a pour mission de donner un accès de proximité à la culture et aux activités communautaires au plus grand nombre de Carignois et Carignanoises. En collaboration avec la municipalité et les partenaires, ce lieu favorise le développement de projets culturels, communautaires et citoyens.

Pour alléger le texte, la Maison des générations Ginette-Grenier est parfois nommée : MG3.

Valeurs de la Maison des générations Ginette-Grenier

- Équité;
- Liens intergénérationnels;
- Accessibilité;
- Vitalité.

Objectifs de cette politique

1. Offrir un guide pratique et précis quant à l'utilisation et au fonctionnement de la MG3;
2. Identifier les groupes prioritaires de façon à clarifier les partenariats;
3. Baliser les types d'utilisation au niveau de la nature des activités, des plages horaires, des partenaires et de la tarification.

Rôles et responsabilités de la Ville

La Ville de Carignan est propriétaire de la MG3 et en fait l'entière gestion. Toutefois, celle-ci valorise la participation de communauté et reconnaît la contribution et l'expertise de chacun des partenaires. De ce fait, trois rôles exercés par la Ville ont été déterminés afin de maximiser l'utilisation de la MG3 à son plein potentiel :

1. Proposer une programmation municipale et en faire la promotion;
2. Faciliter la participation citoyenne quant à la réalisation de divers projets en lien avec les deux secteurs priorités;
3. Agir à titre de partenaires en soutenant les initiatives et propositions des organisations dont l'offre de services est en lien avec la mission de la MG3.

Définitions des types d'utilisateurs

- Ville : activités organisées par la Ville pour les citoyens dans le cadre de la programmation municipale. Un organisme ou un fournisseur peut être engagé pour offrir l'activité en question;
- Organismes accrédités : organismes dont la mission est en lien avec celle de la MG3 et qui désirent y tenir des activités régulières et des activités spéciales* ponctuellement;
- Partenaires A, récurrents ou ponctuels : citoyens qui offrent des activités gratuites en lien avec le secteur culturel et/ou communautaire et des activités spéciales* ponctuellement;
- Partenaires B, récurrents ou ponctuels : citoyens qui offrent des activités payantes en lien avec le secteur culturel et/ou communautaire et des activités spéciales* ponctuellement;
- Partenaires privés : compagnies privées qui offrent des activités payantes en lien avec le secteur culturel et/ou communautaire et des activités spéciales* ponctuellement;

*Sans s'y restreindre, les activités spéciales sont des activités qui sortent du cadre régulier et peuvent prendre la forme d'évènements de Noël ou de fin d'année, de collecte de fonds, de représentations suite à des ateliers, des soirées d'improvisation, etc.

Certaines activités spéciales peuvent être traitées comme des « projets spéciaux » et devront faire l'objet d'une demande en ce sens. Le cas échéant, un représentant de la Ville vous demandera de remplir le formulaire prévu à cet effet.

- Locations privées : **citoyens** qui utilisent la MG3 pour des activités privées sociales et qui ne cadrent pas avec la mission de la MG3. Ces locations sont acceptées tant et aussi longtemps que les plages horaires prévues à l'annexe A ne sont pas en demande pour des activités qui cadrent avec la mission de la MG3. La Ville se permet de revoir ces plages horaires à tout moment;
- Projets spéciaux : tout autre utilisateur ayant un projet répondant à la mission de la MG3 et qui ne cadre pas dans les autres catégories.

Sans s'y limiter, cela pourrait prendre la forme d'une résidence artistique, un vernissage ou une exposition, une friperie sur plusieurs jours, un marché d'artisans, etc. Le dépôt de projets spéciaux se fait par l'entremise du formulaire retrouvé à l'annexe D et a lieu trois (3) fois par année au plus tard les :

- ✓ 1^{er} juillet pour la période couvrant les mois de septembre à décembre;
- ✓ 1^{er} octobre pour la période couvrant les mois de janvier à avril;
- ✓ 1^{er} février pour la période couvrant les mois de mai à août.

Tableau synthèse des utilisations permises selon la catégorie d'utilisateurs

Type d'utilisateurs	Nature des activités	Fréquence	Capacité	Matériel et locaux accessibles	Entreposage	Tarification	Promotion dans la programmation de la Ville (bulletin et page web)
Ville	Toute activité jugée pertinente	La Ville a priorité sur toutes les activités qui se tiennent à la MG3. Elle détermine l'horaire final après avoir consulté les différents partenaires.	1 à 80 personnes	Tout le matériel	Oui, prioritaire	S/O	oui
Organismes accrédités	Activité, réunion ou formation prévue au calendrier régulier de l'organisation	1 fois semaine (peut être augmentée si la disponibilité le permet)	1 à 80 personnes selon la nature de l'activité	Grande salle (incluant le mobilier), cuisine et toilettes Matériel cuisine Matériel technique lors d'activités spéciales sous certaines conditions	Oui, selon la disponibilité	Non Sauf pour les activités spéciales, voir annexe B	oui
Partenaires A Activités gratuites récurrentes ou ponctuelles	Ateliers et activités gratuites pour les participants en lien avec le secteur culturel ou communautaire	1 fois semaine (peut être augmentée si la disponibilité le permet)	1 à 25	Grande salle (incluant le mobilier), cuisine et toilettes Matériel cuisine Matériel technique lors d'activités spéciales sous certaines conditions	Oui, selon la disponibilité	Non Sauf pour les activités spéciales, voir annexe B	oui
Partenaires B Activités payantes récurrentes ou ponctuelles	Ateliers et activités payantes pour les participants en lien avec le secteur culturel ou communautaire Le coût de l'activité doit être raisonnable. La Ville peut refuser l'activité si elle juge le coût déraisonnable	1 fois semaine	1 à 25	Grande salle (incluant le mobilier), cuisine et toilettes Matériel technique lors d'activités spéciales sous certaines conditions	Sur demande	Oui, voir annexe B	oui
Partenaires privés	Ateliers et activités payantes pour les participants en lien avec le secteur culturel ou communautaire Le coût de l'activité doit être raisonnable. La Ville peut refuser l'activité si elle juge le coût déraisonnable	1 fois semaine	1 à 25	Grande salle (incluant le mobilier), cuisine et toilettes Aucun matériel prêté	Sur demande	Oui, voir annexe B	oui
Locations privées	Rassemblements sociaux privés. Au moins une personne doit résider à Carignan.	Pas de limite, mais la location doit se dérouler durant les plages horaires prédéterminées à l'annexe A	0 à 40	Grande salle (incluant le mobilier), cuisine et toilettes Aucun matériel prêté	Non	Oui, voir annexe B	non
Projets spéciaux	Doit répondre à la mission de la MG3 et aux critères d'évaluation mentionnés à l'annexe D	Déterminée selon la nature	0 à 80 personnes selon la nature	Grande salle (incluant le mobilier), cuisine et toilettes Aucun matériel prêté	Sur demande	Prêt octroyé par résolution ou tarification à l'annexe B	oui

Étapes pour présenter une activité ou demande d'utilisation de la MG3

- 1- Consulter la Politique d'utilisation de la Maison des générations Ginette-Grenier;
- 2- Remplir le formulaire de demande d'utilisation retrouvé sur le site internet de la Ville et l'envoyer à *info@carignan.quebec*:
 - ✓ Annexe D : Présentation d'un projet spécial;
 - ✓ Annexe E : Demande de la tenue d'une activité récurrente ou ponctuelle à la MG3.
- 3- Un représentant de la Ville vous contactera pour valider certaines informations, confirmer ou refuser la demande.

Annexe A : Plages horaires pour chacun des utilisateurs

Les plages horaires et leur utilisation ont été déterminées selon l'achalandage. Voici les catégories pour qu'une activité se tienne dans cette plage horaire.

Plage horaire	Ville	Organismes accrédités	Partenaires A et B	Partenaires privés	Locataires privés (disponibles du mardi suivant la fête du Travail au 22 juin)	Projets spéciaux
En semaine de 9 h à 15 h 30	x	x	x	x		X Par résolution du conseil municipal
En soirée de 15 h 30 à 21 h	x	x	x	x		
Samedi de 9 h à 15 h	x	x	x	x		
Samedi de 15 h à 21 h	x	x	x	x	x	
Samedi de 21 h à minuit					x	
Dimanche de 9 h à 12 h	x	x	x	x		
Dimanche de 12 h à 21 h	x	x	x	x	X	

Annexe B : Politique de tarification pour la Maison des générations Ginette-Grenier (les taxes sont en sus)

	Partenaires B (activités payantes récurrentes)	Partenaires privés (activités récurrentes)	Locations privées** ou activités spéciales pour partenaires privés	Activités spéciales pour organismes et partenaires A et B	Projets spéciaux
Taux horaire	16 \$	25 \$	45 \$	Activité avec heures fixes : 25 \$ / h OU Activité avec vente de billets : redevance de 15 % de la vente des billets OU Activité se déroulant sur une ou plusieurs journées complètes : 238 \$ / jour	Activité avec heures fixes : 25 \$ / h OU Activité avec vente de billets : redevance de 15 % de la vente des billets OU Activité se déroulant sur une ou plusieurs journées complètes : 238 \$ / jour
Location de matériel technique	Non	Non	Non	Inclus dans la réservation En cas de bris ou perte, la Ville chargera le coût du matériel + 25 % pour les frais administratifs et la gestion Un technicien certifié doit manipuler le matériel (montage, utilisation et démontage). Preuve demandée à la réservation.	300 \$ / jour En cas de bris ou perte, la Ville chargera le coût du matériel + 25 % pour les frais administratifs et la gestion Un technicien certifié doit manipuler le matériel (montage, utilisation et démontage). Preuve demandée à la location.

**Les locations privées sont accessibles pour les citoyens. Le locataire doit résider à Carignan et être présent lors de la location. Un dépôt de garantie correspondant à 50 % du coût de la location privée est demandé lors de la réservation et est remboursable si tout a été respecté.

Annexe C : Liste des locaux et matériel disponibles

La maison des générations Ginette-Grenier est composée de :

- Une salle principale pouvant contenir 80 personnes assises en rangées et 40 personnes assises avec tables rectangulaires;
- Une salle de toilette accessible universellement et une autre petite salle de toilette;
- Cuisine complète :
 - ✓ A noter qu'il est interdit de faire frire des aliments;
 - ✓ Outre les cuisines collectives, le four doit être utilisé seulement pour réchauffer des aliments.
- Une loge à l'étage (accessible seulement sur demande);
- Trois (3) petits dépôts;
- WiFi.

Tout utilisateur a accès à ce mobilier :

- 10 tables rectangulaires de plastique
- 80 chaises de couleur noire

Certains utilisateurs ciblés dans le tableau à cet effet ont accès au matériel situé dans la cuisine :

- Café / machine à café
- Thé / bouilloire
- Chocolat chaud
- Lait
- Vaisselle (celle-ci doit être lavée et rangée après utilisation)

Certains utilisateurs ciblés dans le tableau à cet effet peuvent utiliser/louer le matériel technique. Celui-ci doit être manipulé par un technicien certifié (preuve demandée lors de la réservation). En cas de bris ou de perte, certaines sanctions s'appliquent :

Description	Qté
Haut-parleur Qsc CP12 - 1000 W avec chambre de compression 1.4	2
Caisson de sous grave amplifié QSC KS112	2
Mat d acier K Pole 36 po	2
Sac de transport matelassé CP-12 Tote	2
Ks-112 -COVER , housse rembourrée souple en nylon pour sub	2
Moniteurs de scène Yamaha DHR 12 M	2
Console de son numérique Yamaha TF 5	1
Audiorack/stagebox Yamaha IO1608D	1
Housse contre poussière	1
Coffre de transport pour console de son G-TOURYAMTF5NDH	1
Valise avec système sans fil Shure GLXD24 / SM58-Z2	1
Microphone SM58-S avex supports et pochettes de cuir	3
Pied perche K&M pour microphones 210-9	4
Rallonges pour haut-parleurs Qsc	2
Rallonges électriques 14/3 - 25 pi avec connecteurs Hubbell	3
Rallonges électriques jaunes 25 pi	3
Multiprises blanches Noma	2
Câble de tournée Cat 6 blindé100 pi # DNC-C6A-TOUR-S-100	1
Câble de tournée Cat 6 blindé25 pi # DNC-C6A-TOUR-S-25	1
Câble de microphone 25 pi # Digiflex NXX-25	6
Câble de microphone 6 pi # Digiflex NXX- 6	3
Câble de microphone 35 pi Digiflex NXX35	2
Câble de microphone 50 pi Digiflex NXX50	2



Description	Qté
Câble instrument 6pi 1/4-1/4	3
Câble 1/8 -2x 1/4 pour I-Phone	1
Boite directe passive Radial Pro -D1	3
Roulette de ruban électrique noir	1
Multiprise 8 électriques Laudiom	1
Quad box électriques Laudiom	2
Splitter électriques Hoas	2
Coffre de rangement avec roues G-TOUR-TRK-4522HS / 45 X 22 X 27 PO	1
Bar tri USB Chauvet avec trépied et contrôle (éclairage)	2
Rideaux:	
Poteaux verticaux ajustables 6-10 pi	4
Bases 18x18x 3/16 / 17.5 lbs	4
Horizontaux ajustables 8-10 pi	3
Panneau velours noir 16 onces IFR (ignifuge)	3
avec cache poteau : 9.6 de haut par 11 pi de long	

Annexe D : Formulaire de demande pour la tenue d'un projet spécial à la Maison des générations Ginette-Grenier

Dans un premier temps, merci de lire attentivement la Politique d'accès à la Maison des générations Ginette-Grenier et de vous assurer que votre projet spécial cadre dans les paramètres décrits dans ledit document.

Ensuite, merci de remplir le formulaire plus bas et de nous le retourner à info@carignan.quebec.

Prendre note que le dépôt de projets spéciaux a lieu trois (3) fois par année au plus tard les :

- ✓ 1^{er} juillet pour la période couvrant les mois de septembre à décembre;
- ✓ 1^{er} octobre pour la période couvrant les mois de janvier à avril;
- ✓ 1^{er} février pour la période couvrant les mois de mai à août.

1. Nom de la personne contact :

2. Adresse :

3. Téléphone :

4. Courriel :

5. Période où vous aurez besoin de la Maison des générations Ginette-Grenier (svp, soyez précis dans les dates et les heures) :

6. Description du projet détaillé :

7. Dans la demande, veuillez inclure votre portfolio ou tout lien vers vos créations, réalisations, etc.

8. Utiliserez-vous le matériel technique décrit à l'annexe C de la Politique d'accès à la Maison des générations Ginette-Grenier? Si oui, veuillez fournir les coordonnées du technicien qui le manipulera ainsi que la preuve de sa certification.

9. Est-ce que votre projet requiert tout autre matériel ou des éléments spécifiques en électricité, emplacement, etc.? Veuillez être le plus explicite possible.

10. Veuillez nous faire parvenir le budget détaillé de votre projet.

Merci de joindre tout document complémentaire que vous jugez pertinent à ce dépôt de projet.

Suite à la réception de votre formulaire complété, votre dossier sera évalué et des recommandations seront émises au conseil municipal. Si votre projet est accepté, celui-ci sera entériné par une résolution.

Le Conseil peut décider de prêter gratuitement la Maison des générations Ginette-Grenier selon la nature du projet. Ce prêt sera mentionné dans la résolution. Dans les autres cas, la tarification concernant les projets spéciaux s'applique :

Politique de tarification pour la Maison des générations Ginette-Grenier (les taxes sont en sus) :

	Projets spéciaux
Taux horaire	Activité avec heures fixes : 25 \$ / h OU Activité avec vente de billets : redevance de 15 % de la vente des billets OU Activité se déroulant sur une ou plusieurs journées complètes : 238 \$ / jour
Location de matériel technique	300 \$ / jour En cas de bris ou perte, la Ville chargera le coût du matériel + 25 % pour les frais administratifs et la gestion. Un technicien certifié doit manipuler le matériel (montage, utilisation et démontage). Preuve demandée à la location.

Annexe E : Formulaire de demande pour la tenue d'une activité récurrente ou ponctuelle à la Maison des générations Ginette-Grenier

Dans un premier temps, merci de lire attentivement la Politique d'accès à la Maison des générations Ginette-Grenier et de vous assurer que votre activité cadre dans les paramètres décrits dans ledit document soit en tant qu'organisme, partenaire A, partenaire B ou partenaire privé.

Si vous êtes un organisme et que vous n'êtes pas encore accrédité par la Ville de Carignan, prière de remplir le formulaire prévu à cet effet avant tout. Celui-ci peut être demandé en écrivant à info@carignan.quebec.

Ensuite, merci de remplir le formulaire plus bas et de nous le retourner à info@carignan.quebec. Les demandes seront traitées selon l'ordre de réception des courriels et en fonction de la date ou du début de la session désirée.

1. Nom de l'organisme, le cas échéant :

2. Nom de la personne contact :

3. Adresse :

4. Téléphone :

5. Courriel :

6. Est-ce une demande pour une seule journée ou pour la session complète?

 Une seule journée, indiquez la date ici :
 Session complète, indiquez de quelle date à quelle date ici :

7. Heures de la location (attention de vous fier au tableau plus bas afin de sélectionner les blocs d'heures disponibles) :

8. Raison de la location :

9. Si c'est un cours, svp indiquez le contenu prévu ici :

10. Est-ce que le cours sera gratuit ou payant? S'il est payant, indiquer le prix demandé par participant :

11. Nombre de personnes attendues :

Point concernant uniquement les activités spéciales des organismes et partenaires A et B :

12. Utiliserez-vous le matériel technique décrit à l'annexe C de la Politique d'accès à la Maison des générations Ginette-Grenier? Si oui, fournir les coordonnées du technicien qui le manipulera ainsi que la preuve de sa certification.

Plages horaires disponibles

Organismes, partenaires A, B et privés
En semaine de 9 h à 15 h 30
En soirée de 15 h 30 à 21 h
Samedi de 9 h à 15 h
Samedi de 15 h à 21 h
Dimanche de 9 h à 12 h
Dimanche de 12 h à 21 h

Annexe F : Formulaire de demande pour la tenue d'une location privée à la Maison des générations Ginette-Grenier

Amendement au formulaire pour les locations actuellement [en ligne](#) afin d'ajouter la Maison des générations Ginette-Grenier et ses spécificités :

- La Maison des générations Ginette-Grenier est accessible pour des locations citoyennes privées. Le locataire doit être citoyen et doit absolument être présent lors de cette location.
- Les heures de location pour ces groupes privés sont ciblées dans le tableau plus bas. Vous ne pouvez louer la salle en dehors de ces heures.

Note importante :

- La location de la Maison des générations Ginette-Grenier est possible seulement durant l'année scolaire, soit du mardi suivant la fête du Travail au 22 juin;

Plages horaires pour les locations citoyennes privées

Plage horaire	Locataires privés (disponibles du mardi suivant la fête du Travail au 22 juin)
Samedi de 15 h à 21 h	X
Samedi de 21 h à minuit	X
Dimanche de 12 h à 21 h	X